Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_104.jpg

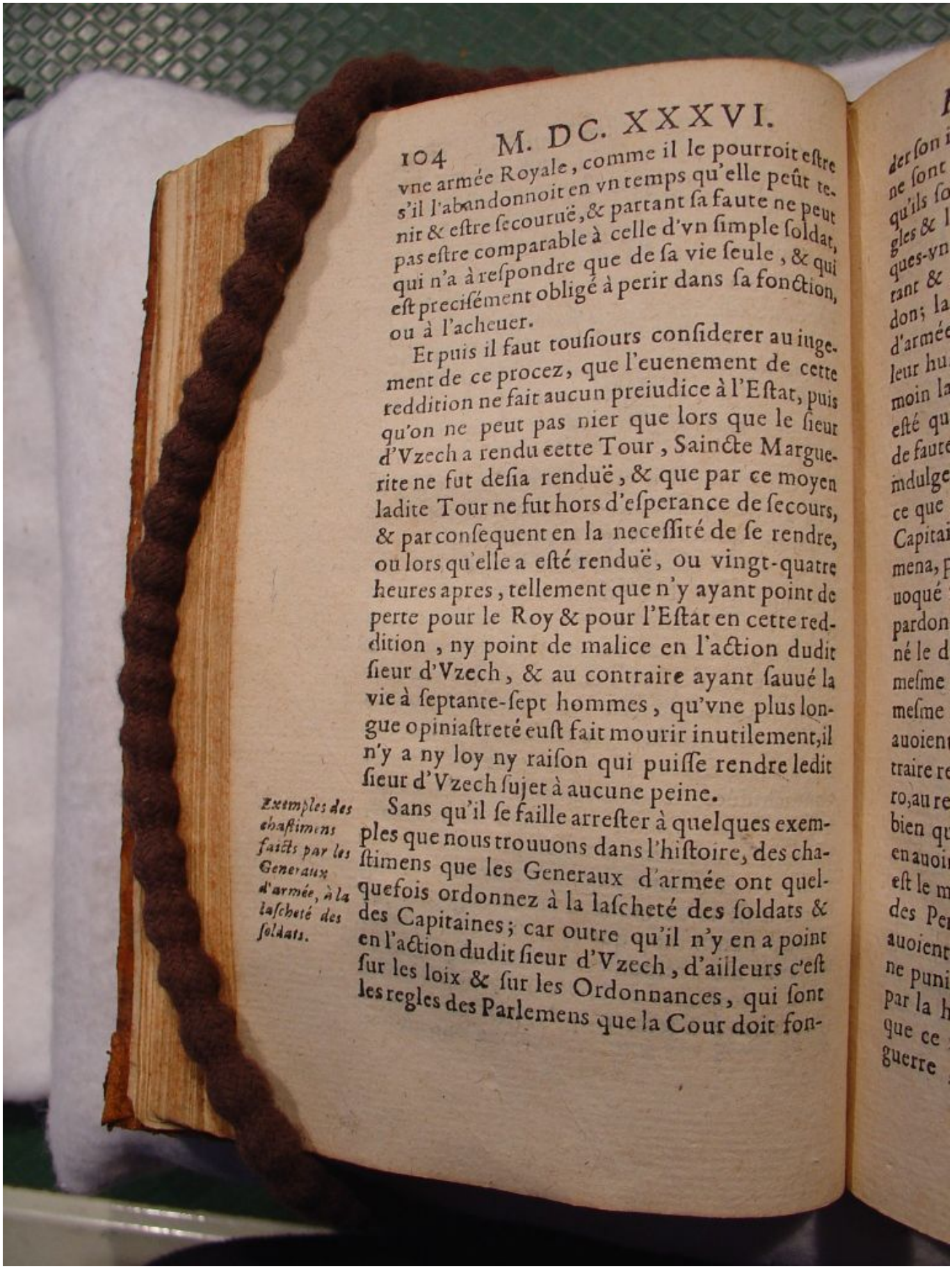

vne armée Royale, comme il le pourroit estre s'il l'abandonnoit en vn temps qu'elle peût tenir & estre secouruë, & partant sa faute ne peut pas estre comparable à celle d'vn simple soldat, qui n'a à respondre que de sa vie seule, & qui est precisément obligé à perir dans sa fonction, ou à l'acheuer.

Et puis il faut touſiours conſiderer au iugement de ce procez, que l'euenement de cette reddition ne fait aucun preiudice à l'Eſtat, puis qu'on ne peut pas nier que lors que le ſieur d'Vzech a rendu cette Tour, Saincte Marguerite ne fut deſia renduë, & que par ce moyen ladite Tour ne fut hors d'eſperance de ſecours, & par conſequent en la neceſſité de ſe rendre, ou lors qu'elle a eſté renduë, ou vingt-quatre heures apres, tellement que n'y ayant point de perte pour le Roy & pour l'Eſtat en cette reddition, ny point de malice en l'action dudit ſieur d'Vzech, & au contraire ayant ſauué la vie à ſeptante-ſept hommes, qu'vne plus longue opiniaſtreté euſt fait mourir inutilement, il n'y a ny loy ny raiſon qui puiſſe rendre ledit ſieur d'Vzech ſujet à aucune peine.

Exemples des chaſtimens faicts par les Generaux d'armée, à la laſcheté des ſoldats.

Sans qu'il ſe faille arreſter à quelques exemples que nous trouuons dans l'hiſtoire, des chaſtimens que les Generaux d'armée ont quelquefois ordonnez à la laſcheté des ſoldats & des Capitaines; car outre qu'il n'y en a point en l'action dudit ſieur d'Vzech, d'ailleurs c'eſt ſur les loix & ſur les Ordonnances, qui ſont les regles des Parlemens que la Cour doit ſon-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_105.jpg

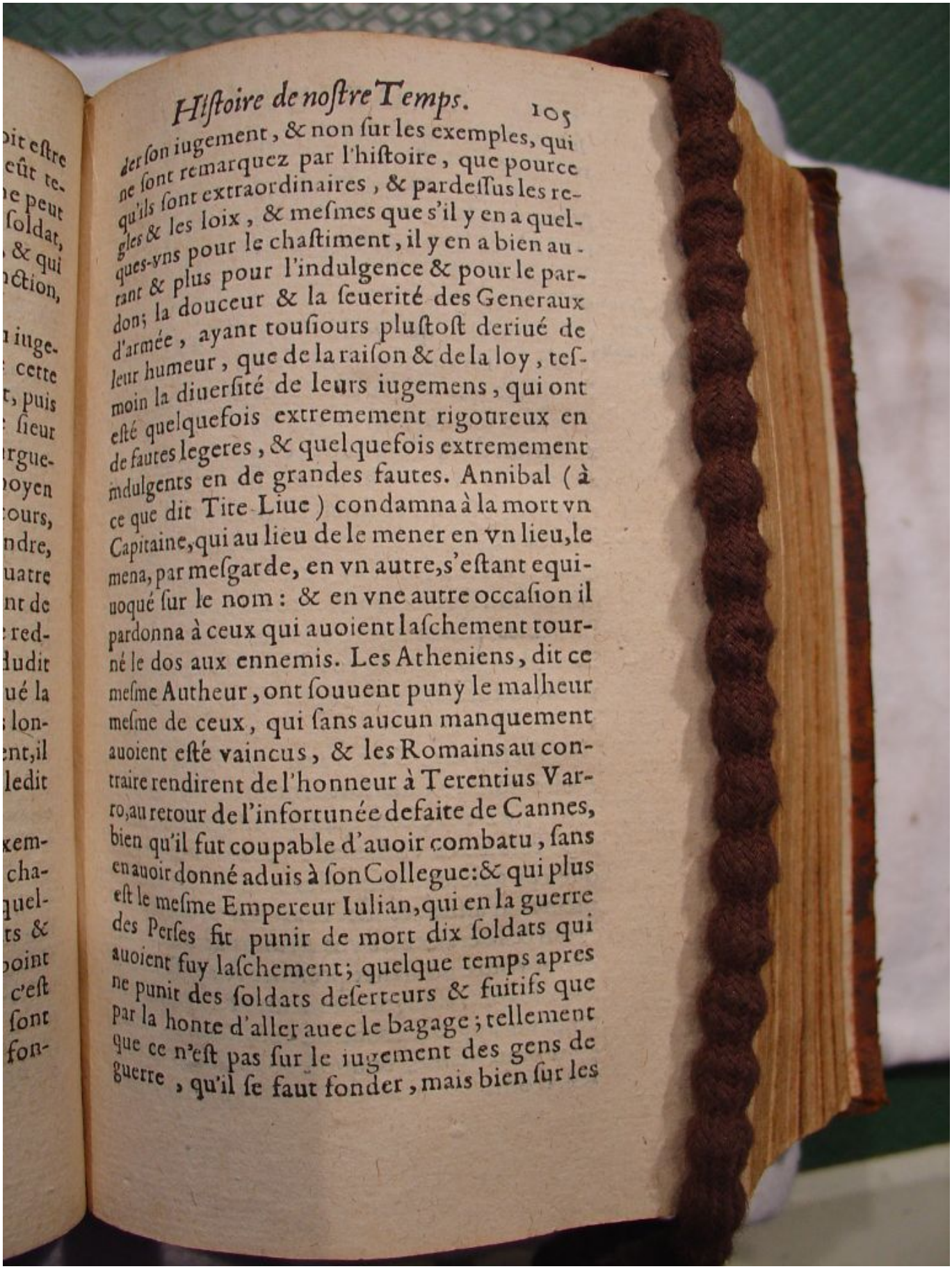

der ſon iugement, & non ſur les exemples, qui ne ſont remarquez par l'hiſtoire, que pource qu'ils ſont extraordinaires, & pardeſſus les regles & les loix, & meſmes que s'il y en a quelques-vns pour le chaſtiment, il y en a bien autant & plus pour l'indulgence & pour le pardon; la douceur & la ſeuerité des Generaux d'armée, ayant touſiours pluſtoſt deriué de leur humeur, que de la raiſon & de la loy, teſmoin la diuerſité de leurs iugemens, qui ont eſté quelquefois extremement rigoureux en de fautes legeres, & quelquefois extremement indulgents en de grandes fautes. Annibal (à ce que dit Tite-Liue) condamna à la mort vn Capitaine, qui au lieu de le mener en vn lieu, le mena, par meſgarde, en vn autre, s'eſtant equiuoqué ſur le nom: & en vne autre occaſion il pardonna à ceux qui auoient laſchement tourné le dos aux ennemis. Les Atheniens, dit ce meſme Autheur, ont ſouuent puny le malheur meſme de ceux, qui ſans aucun manquement auoient eſté vaincus, & les Romains au contraire rendirent de l'honneur à Terentius Varro, au retour de l'infortunée defaite de Cannes, bien qu'il fut coupable d'auoir combatu, ſans en auoir donné aduis à ſon Collegue: & qui plus eſt le meſme Empereur Iulian, qui en la guerre des Perſes fit punir de mort dix ſoldats qui auoient fuy laſchement; quelque temps apres ne punit des ſoldats deſerteurs & fuitifs que par la honte d'aller auec le bagage; tellement que ce n'eſt pas ſur le iugement des gens de guerre, qu'il ſe faut fonder, mais bien ſur les

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_106.jpg

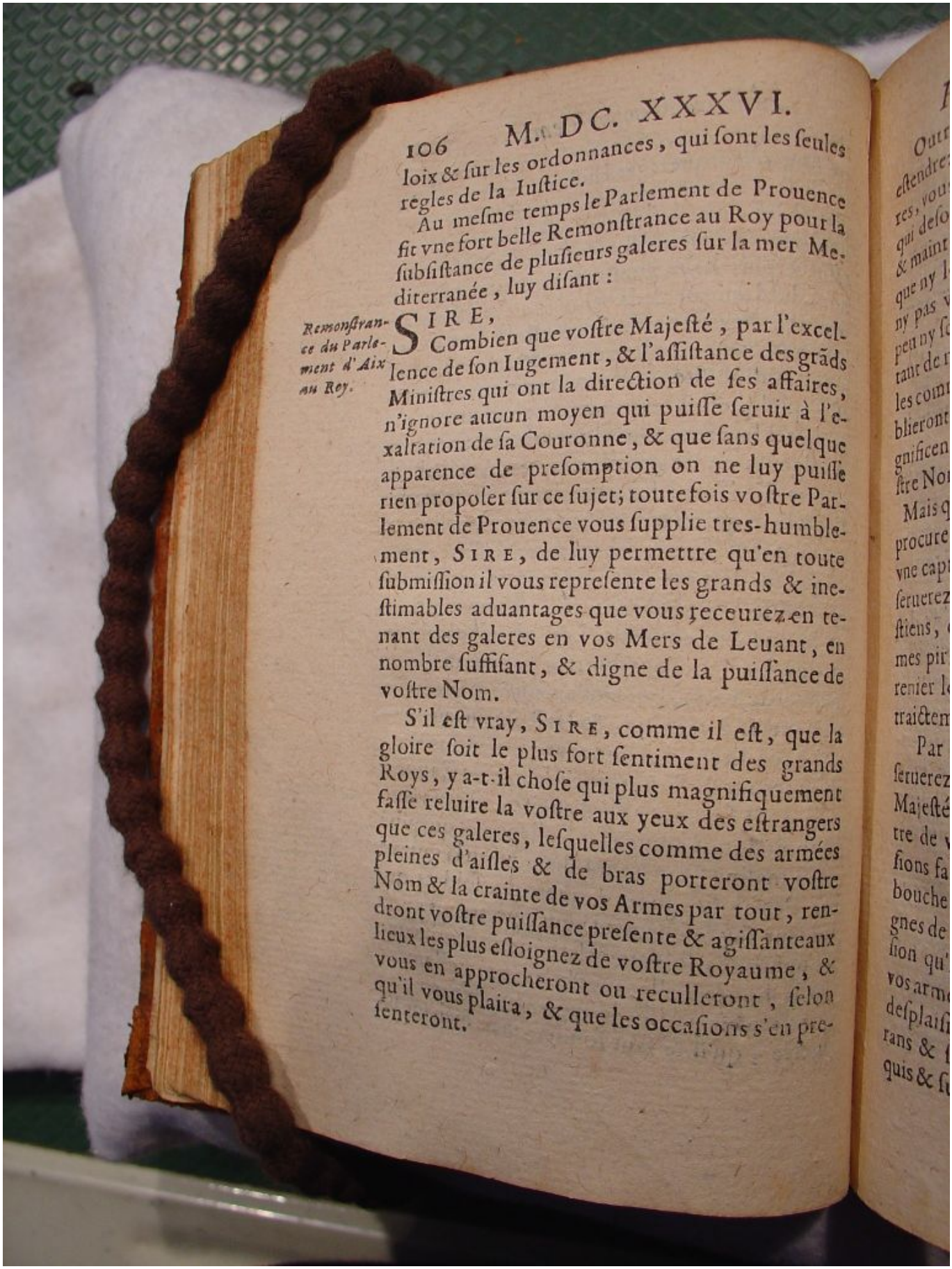

loix & sur les ordonnances, qui sont les seules regles de la Iustice.

Au mesme temps le Parlement de Prouence fit vne fort belle Remonstrance au Roy pour la subsistance de plusieurs galeres sur la mer Mediterranée, luy disant :

Remonstrance du Parlement d'Aix au Roy.

SIRE,

Combien que vostre Majesté, par l'excellence de son Iugement, & l'assistance des grãds Ministres qui ont la direction de ses affaires, n'ignore aucun moyen qui puisse seruir à l'exaltation de sa Couronne, & que sans quelque apparence de presomption on ne luy puisse rien proposer sur ce sujet; toutefois vostre Parlement de Prouence vous supplie tres-humblement, SIRE, de luy permettre qu'en toute submission il vous represente les grands & inestimables aduantages que vous receurez en tenant des galeres en vos Mers de Leuant, en nombre suffisant, & digne de la puissance de vostre Nom.

S'il est vray, SIRE, comme il est, que la gloire soit le plus fort sentiment des grands Roys, y a-t-il chose qui plus magnifiquement face reluire la vostre aux yeux des estrangers que ces galeres, lesquelles comme des armées pleines d'aisles & de bras porteront vostre Nom & la crainte de vos Armes par tout, rendront vostre puissance presente & agissante aux lieux les plus esloignez de vostre Royaume, & vous en approcheront ou reculleront, selon qu'il vous plaira, & que les occasions s'en presenteront.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_107.jpg

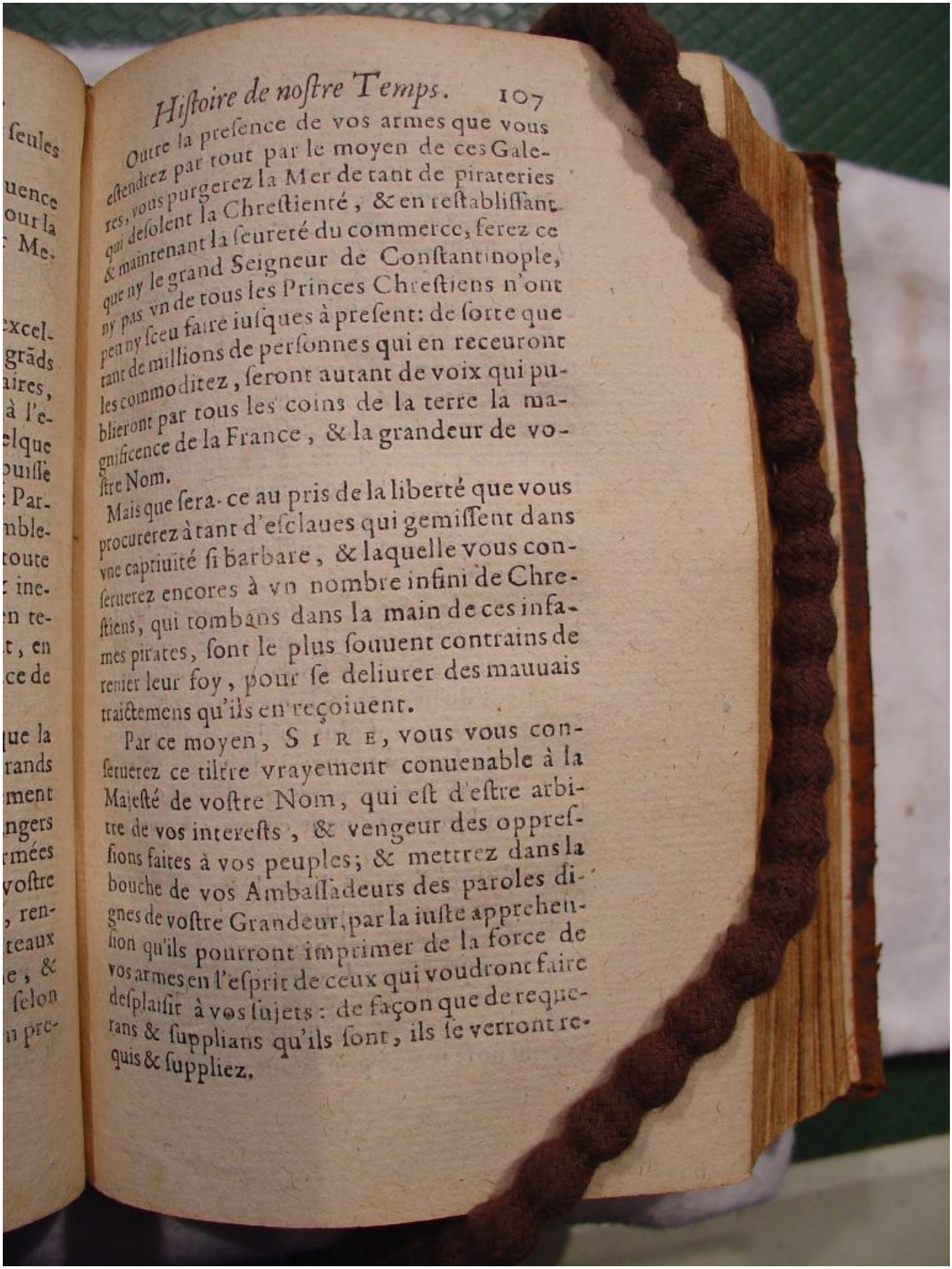

Outre la preſence de vos armes que vous eſtendrez par tout par le moyen de ces Galeres, vous purgerez la Mer de tant de pirateries qui deſolent la Chreſtienté, & en reſtabliſſant & maintenant la ſeureté du commerce, ferez ce que ny le grand Seigneur de Conſtantinople, ny pas vn de tous les Princes Chreſtiens n'ont peu ny ſceu faire iuſques à preſent: de ſorte que tant de millions de perſonnes qui en receuront les commoditez, ſeront autant de voix qui publieront par tous les coins de la terre la magnificence de la France, & la grandeur de voſtre Nom.

Mais que ſera-ce au pris de la liberté que vous procurerez à tant d'eſclaues qui gemiſſent dans vne captiuité ſi barbare, & laquelle vous conſeruerez encores à vn nombre infini de Chreſtiens, qui tombans dans la main de ces infames pirates, ſont le plus ſouuent contrains de renier leur foy, pour ſe deliurer des mauuais traictemens qu'ils en reçoiuent.

Par ce moyen, SIRE, vous vous conſeruerez ce tiltre vrayement conuenable à la Maieſté de voſtre Nom, qui eſt d'eſtre arbitre de vos intereſts, & vengeur des oppreſſions faites à vos peuples; & mettrez dans la bouche de vos Ambaſſadeurs des paroles dignes de voſtre Grandeur, par la iuſte apprehenſion qu'ils pourront imprimer de la force de vos armes en l'eſprit de ceux qui voudront faire deſplaiſir à vos ſujets: de façon que de requerans & ſupplians qu'ils ſont, ils ſe verront requis & ſuppliez,

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_108.jpg

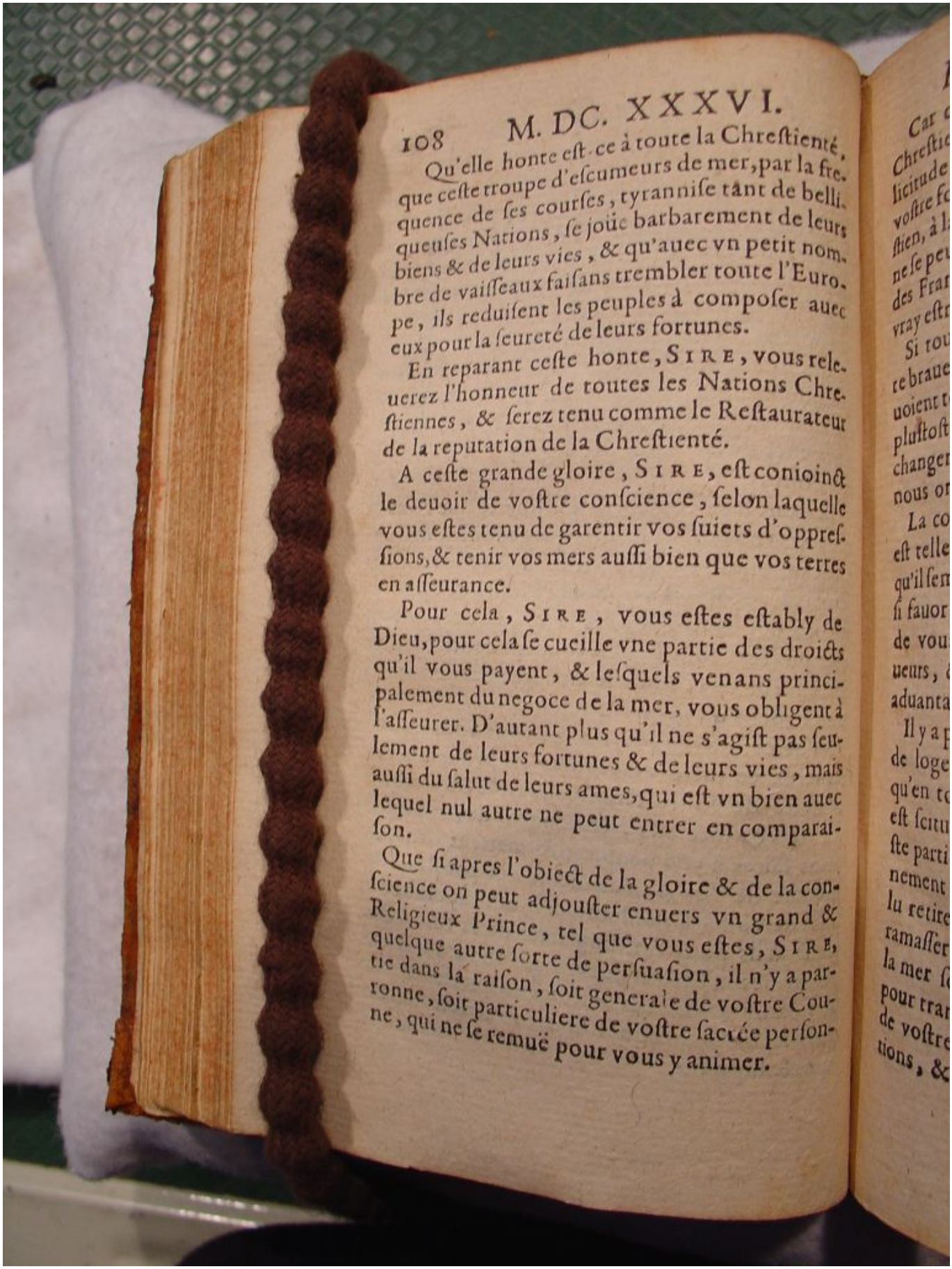

Qu'elle honte eſt-ce à toute la Chreſtienté, que ceſte troupe d'eſcumeurs de mer, par la frequence de ſes courſes, tyranniſe tant de belliqueuſes Nations, ſe joüe barbarement de leurs biens & de leurs vies, & qu'auec vn petit nombre de vaiſſeaux faiſans trembler toute l'Europe, ils reduiſent les peuples à compoſer auec eux pour la ſeureté de leurs fortunes.

En reparant ceſte honte, SIRE, vous releuerez l'honneur de toutes les Nations Chreſtiennes, & ſerez tenu comme le Reſtaurateur de la reputation de la Chreſtienté.

A ceſte grande gloire, SIRE, eſt conioinct le deuoir de voſtre conſcience, ſelon laquelle vous eſtes tenu de garentir vos ſuiets d'oppreſſions, & tenir vos mers auſſi bien que vos terres en aſſeurance.

Pour cela, SIRE, vous eſtes eſtably de Dieu, pour cela ſe cueille vne partie des droicts qu'il vous payent, & leſquels venans principalement du negoce de la mer, vous obligent à l'aſſeurer. D'autant plus qu'il ne s'agiſt pas ſeulement de leurs fortunes & de leurs vies, mais auſſi du ſalut de leurs ames, qui eſt vn bien auec lequel nul autre ne peut entrer en comparaiſon.

Que ſi apres l'obiect de la gloire & de la conſcience on peut adjouſter enuers vn grand & Religieux Prince, tel que vous eſtes, SIRE, quelque autre ſorte de perſuaſion, il n'y a partie dans la raiſon, ſoit generale de voſtre Couronne, ſoit particuliere de voſtre ſacrée perſonne, qui ne ſe remuë pour vous y animer.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_109.jpg

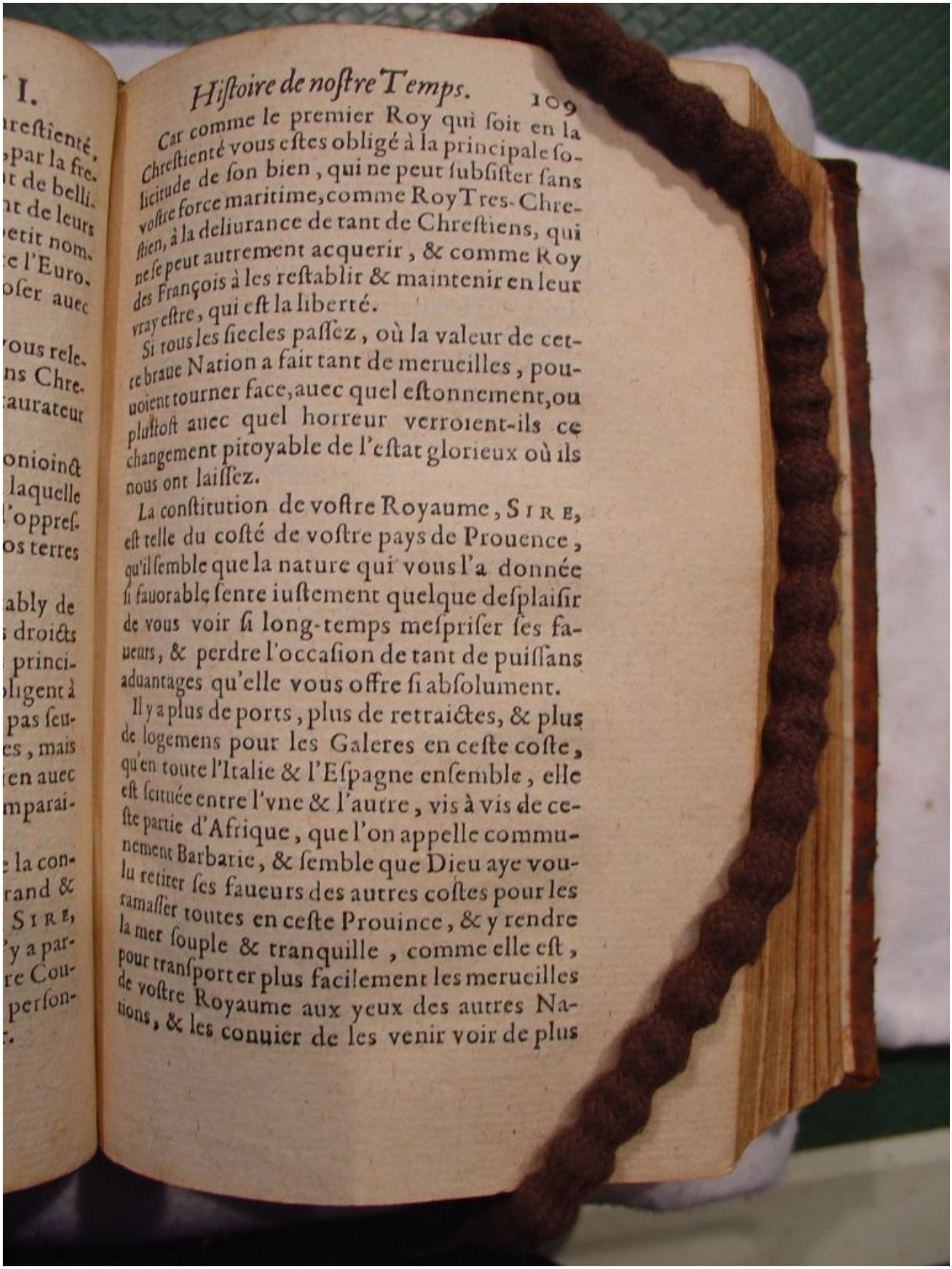

Car comme le premier Roy qui ſoit en la Chreſtienté vous eſtes obligé à la principale ſollicitude de ſon bien, qui ne peut ſubſiſter ſans voſtre force maritime, comme Roy Tres-Chreſtien, à la deliurance de tant de Chreſtiens, qui ne ſe peut autrement acquerir, & comme Roy des François à les reſtablir & maintenir en leur vray eſtre, qui eſt la liberté.

Si tous les ſiecles paſſez, où la valeur de cette braue Nation a fait tant de merueilles, pouuoient tourner face, auec quel eſtonnement, ou pluſtoſt auec quel horreur verroient-ils ce changement pitoyable de l'eſtat glorieux où ils nous ont laiſſez.

La conſtitution de voſtre Royaume, SIRE, eſt telle du coſté de voſtre pays de Prouence, qu'il ſemble que la nature qui vous l'a donnée ſi fauorable ſente iuſtement quelque deſplaiſir de vous voir ſi long-temps meſpriſer ſes faueurs, & perdre l'occaſion de tant de puiſſans aduantages qu'elle vous offre ſi abſolument.

Il y a plus de ports, plus de retraictes, & plus de logemens pour les Galeres en ceſte coſte, qu'en toute l'Italie & l'Eſpagne enſemble, elle eſt ſcituée entre l'vne & l'autre, vis à vis de ceſte partie d'Afrique, que l'on appelle communement Barbarie, & ſemble que Dieu aye voulu retirer ſes faueurs des autres coſtes pour les ramaſſer toutes en ceſte Prouince, & y rendre la mer ſouple & tranquille, comme elle eſt, pour tranſporter plus facilement les merueilles de voſtre Royaume aux yeux des autres Nations, & les conuier de les venir voir de plus

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_110.jpg

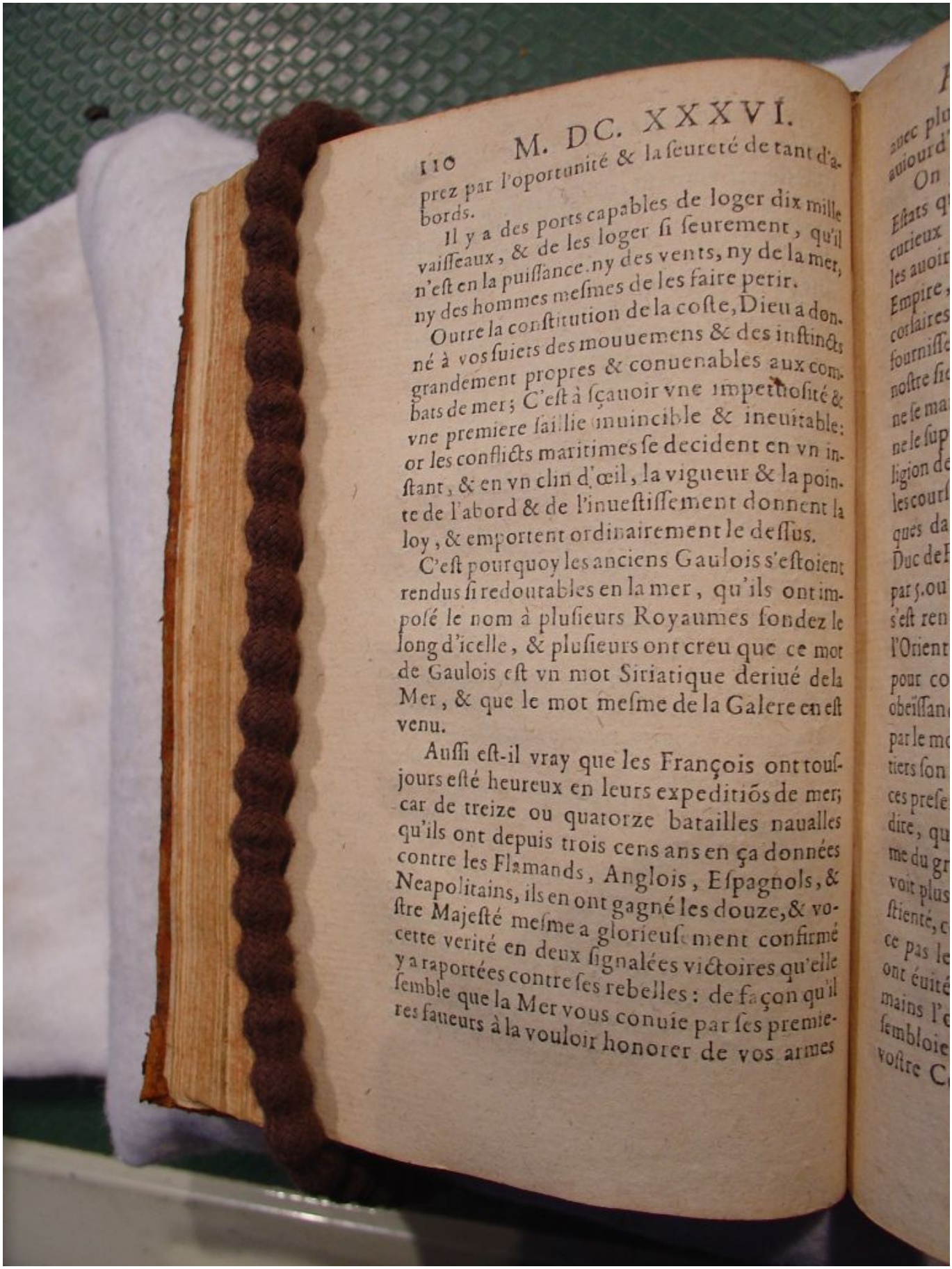

prez par l'oportunité & la seureté de tant d'abords.

Il y a des ports capables de loger dix mille vaisseaux, & de les loger si seurement, qu'il n'est en la puissance ny des vents, ny de la mer, ny des hommes mesmes de les faire perir.

Outre la constitution de la coste, Dieu a donné à vos suiets des mouuemens & des instincts grandement propres & conuenables aux combats de mer; C'est à sçauoir vne impetuosité & vne premiere saillie inuincible & ineuitable: or les conflicts maritimes se decident en vn instant, & en vn clin d'œil, la vigueur & la pointe de l'abord & de l'inuestissement donnent la loy, & emportent ordinairement le dessus.

C'est pourquoy les anciens Gaulois s'estoient rendus si redoutables en la mer, qu'ils ont imposé le nom à plusieurs Royaumes fondez le long d'icelle, & plusieurs ont creu que ce mot de Gaulois est vn mot Siriatique deriué de la Mer, & que le mot mesme de la Galere en est venu.

Aussi est-il vray que les François ont tousjours esté heureux en leurs expeditiõs de mer; car de treize ou quatorze batailles naualles qu'ils ont depuis trois cens ans en ça données contre les Flamands, Anglois, Espagnols, & Neapolitains, ils en ont gagné les douze, & vostre Majesté mesme a glorieusement confirmé cette verité en deux signalées victoires qu'elle y a raportées contre ses rebelles: de façon qu'il semble que la Mer vous conuie par ses premieres faueurs à la vouloir honorer de vos armes

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_111.jpg

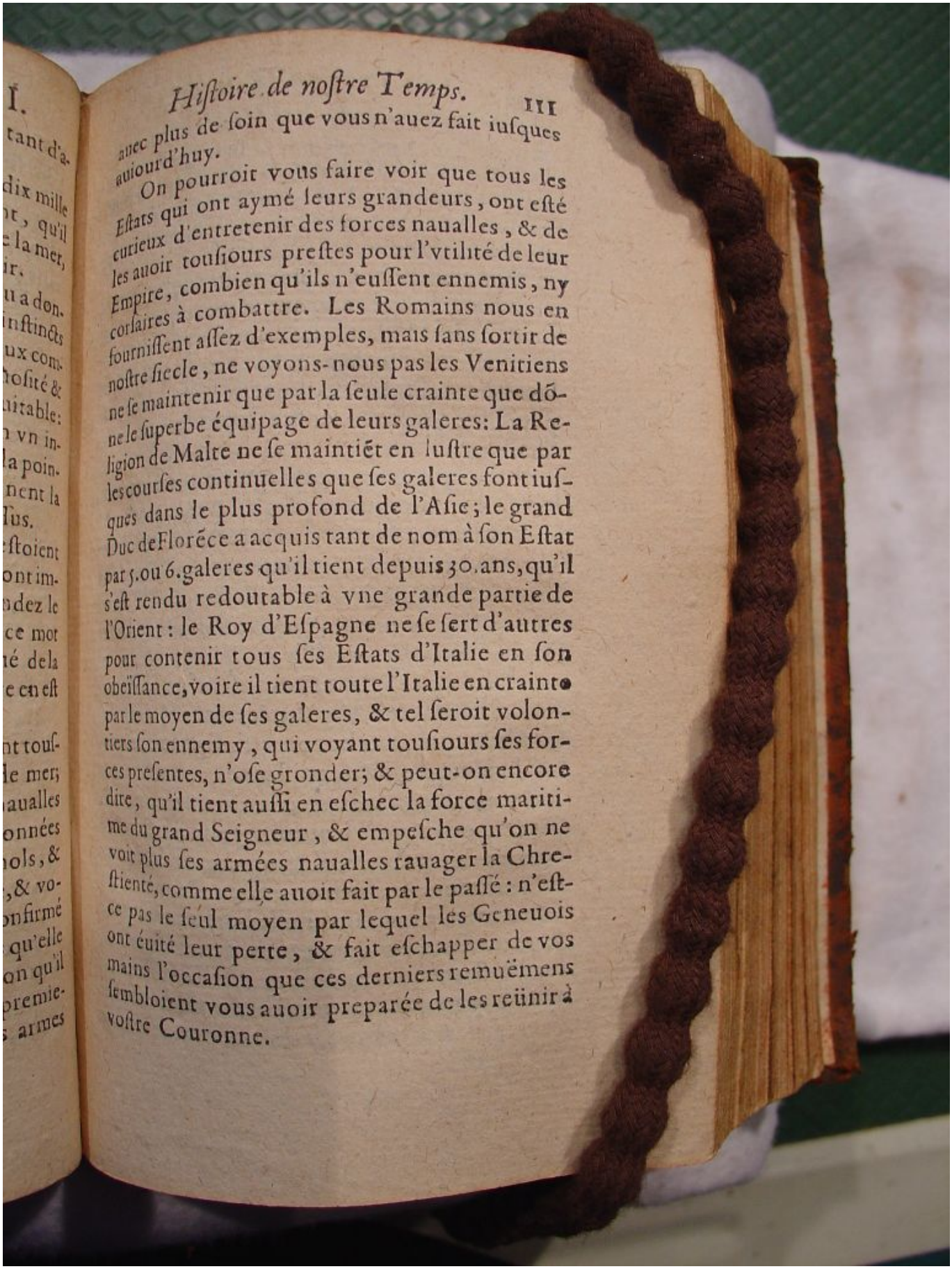

auec plus de ſoin que vous n'auez fait iuſques auiourd'huy.

On pourroit vous faire voir que tous les Eſtats qui ont aymé leurs grandeurs, ont eſté curieux d'entretenir des forces naualles, & de les auoir touſiours preſtes pour l'vtilité de leur Empire, combien qu'ils n'euſſent ennemis, ny corſaires à combattre. Les Romains nous en fourniſſent aſſez d'exemples, mais ſans ſortir de noſtre ſiecle, ne voyons-nous pas les Venitiens ne ſe maintenir que par la ſeule crainte que dõne le ſuperbe équipage de leurs galeres: La Religion de Malte ne ſe maintiẽt en luſtre que par les courſes continuelles que ſes galeres font iuſques dans le plus profond de l'Aſie; le grand Duc de Floréce a acquis tant de nom à ſon Eſtat par 5. ou 6. galeres qu'il tient depuis 30. ans, qu'il s'eſt rendu redoutable à vne grande partie de l'Orient: le Roy d'Eſpagne ne ſe ſert d'autres pour contenir tous ſes Eſtats d'Italie en ſon obeïſſance, voire il tient toute l'Italie en crainte par le moyen de ſes galeres, & tel ſeroit volontiers ſon ennemy, qui voyant touſiours ſes forces preſentes, n'oſe gronder; & peut-on encore dire, qu'il tient auſſi en eſchec la force maritime du grand Seigneur, & empeſche qu'on ne voit plus ſes armées naualles rauager la Chreſtienté, comme elle auoit fait par le paſſé: n'eſt-ce pas le ſeul moyen par lequel les Geneuois ont éuité leur perte, & fait eſchapper de vos mains l'occaſion que ces derniers remuëmens ſembloient vous auoir preparée de les reünir à voſtre Couronne.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_112.jpg

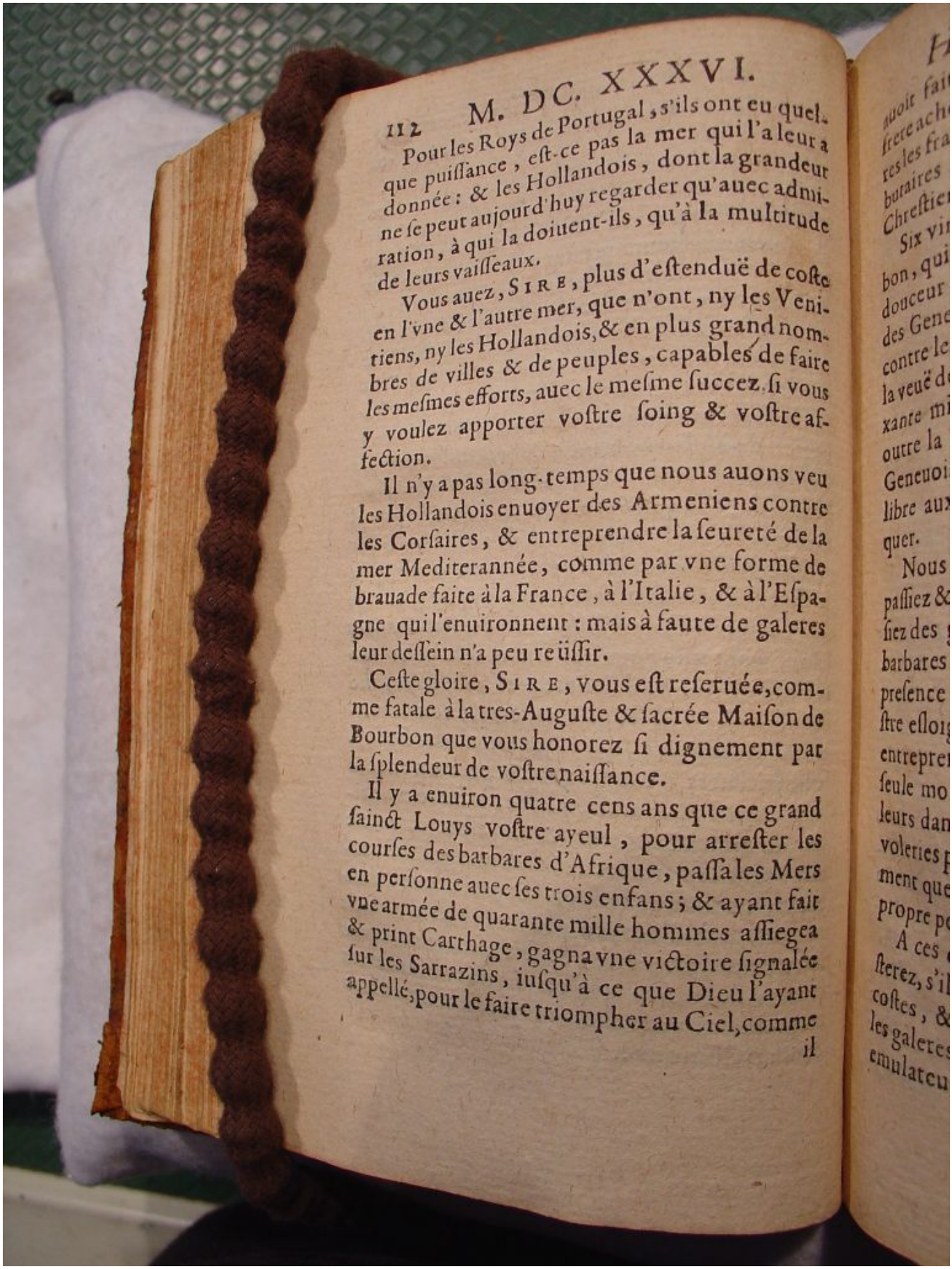

Pour les Roys de Portugal, s'ils ont eu quelque puiſſance, eſt-ce pas la mer qui l'a leur a donnée: & les Hollandois, dont la grandeur ne ſe peut aujourd'huy regarder qu'auec admiration, à qui la doiuent-ils, qu'à la multitude de leurs vaiſſeaux.

Vous auez, SIRE, plus d'eſtenduë de coſte en l'vne & l'autre mer, que n'ont, ny les Venitiens, ny les Hollandois, & en plus grand nombres de villes & de peuples, capables de faire les meſmes efforts, auec le meſme ſuccez, ſi vous y voulez apporter voſtre ſoing & voſtre affection.

Il n'y a pas long-temps que nous auons veu les Hollandois enuoyer des Armeniens contre les Corſaires, & entreprendre la ſeureté de la mer Mediterannée, comme par vne forme de brauade faite à la France, à l'Italie, & à l'Eſpagne qui l'enuironnent: mais à faute de galeres leur deſſein n'a peu reüſſir.

Ceſte gloire, SIRE, vous eſt reſeruée, comme fatale à la tres-Auguſte & ſacrée Maiſon de Bourbon que vous honorez ſi dignement par la ſplendeur de voſtre naiſſance.

Il y a enuiron quatre cens ans que ce grand ſainct Louys voſtre ayeul, pour arreſter les courſes des barbares d'Afrique, paſſa les Mers en perſonne auec ſes trois enfans; & ayant fait vne armée de quarante mille hommes aſſiegea & print Carthage, gagna vne victoire ſignalée ſur les Sarrazins, iuſqu'à ce que Dieu l'ayant appellé, pour le faire triompher au Ciel, comme

il

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1636_113.jpg

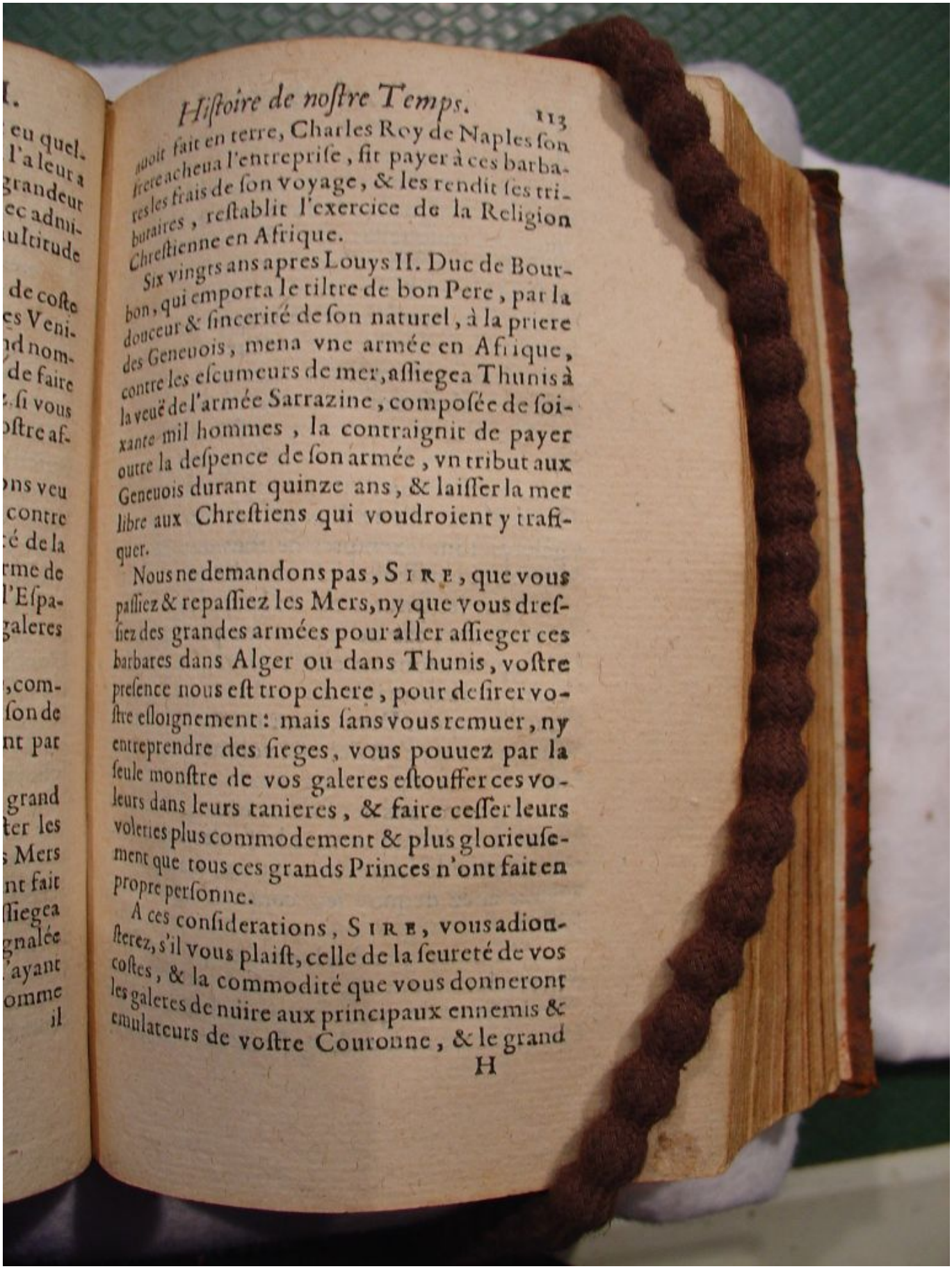

auoit fait en terre, Charles Roy de Naples son frere acheua l'entrepriſe, fit payer à ces barbares les frais de ſon voyage, & les rendit ſes tributaires, reſtablit l'exercice de la Religion Chreſtienne en Afrique.

Six vingts ans apres Louys II. Duc de Bourbon, qui emporta le tiltre de bon Pere, par la douceur & ſincerité de ſon naturel, à la priere des Geneuois, mena vne armée en Afrique, contre les eſcumeurs de mer, aſſiegea Thunis à la veuë de l'armée Sarrazine, compoſée de ſoixante mil hommes, la contraignit de payer outre la deſpence de ſon armée, vn tribut aux Geneuois durant quinze ans, & laiſſer la mer libre aux Chreſtiens qui voudroient y trafiquer.

Nous ne demandons pas, SIRE, que vous paſſiez & repaſſiez les Mers, ny que vous dreſſiez des grandes armées pour aller aſſieger ces barbares dans Alger ou dans Thunis, voſtre preſence nous eſt trop chere, pour deſirer voſtre eſloignement: mais ſans vous remuer, ny entreprendre des ſieges, vous pouuez par la ſeule monſtre de vos galeres eſtouffer ces voleurs dans leurs tanieres, & faire ceſſer leurs voleries plus commodement & plus glorieuſement que tous ces grands Princes n'ont fait en propre perſonne.

A ces conſiderations, SIRE, vous adiouſterez, s'il vous plaiſt, celle de la ſeureté de vos coſtes, & la commodité que vous donneront les galeres de nuire aux principaux ennemis & emulateurs de voſtre Couronne, & le grand

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan